

**VILLE DE JODOIGNE**

---

*Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal*

*Séance du 22 janvier 2019 - N° 395 – Séance publique.*

**Objet : Programme de politique générale de la législature 2018-2024.**

Présents :

***Le Conseil Communal,***

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1123-27 et L1133-1 ;

Vu le résultat du scrutin des élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu le renouvellement intégral du Conseil Communal en sa séance du 3 décembre 2018 accordant une majorité absolue de 14 sièges sur un total de 23 sièges à l'Union Communale ;

Vu le programme de politique générale de la législature 2018-2024 annexé à la présente délibération et présenté par l'Union Communale ;

Vu la déclaration de politique générale prononcée par le bourgmestre en séance du Conseil communal du 22 janvier 2019 ;

(votes)

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver le programme de politique générale de la législature 2018-2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2. : Le programme de politique générale sera publié par voie d'affichage et pourra être consulté par le public au siège de l'Administration communale, rue du Château, 13 à 1370 Jodoigne.

Par le Conseil :

Le Directeur général,  
(s) Jonathan PIRET

Le Bourgmestre,  
(s) Jean-Luc MEURICE

Pour extrait conforme :  
Jodoigne, le

Par Ordonnance :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Jonathan PIRET

Jean-Luc MEURICE

**VILLE DE JODOIGNE****DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE**

Au cours de la nouvelle législature communale, la Majorité issue du scrutin du 14 octobre 2018 entend mettre en application le programme qu'elle a présenté et proposé aux électeurs.

La déclaration de politique générale se fonde dès lors sur ce programme.

Elle s'articule sur différents thèmes qui correspondent aux enjeux de la nouvelle législature.

La majorité s'efforcera d'être attentive aux évolutions sociétales et pourra adapter certains objectifs à cette évolution.

**I. UN ESPACE DE VIE PRIVILÉGIÉ****1. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME**

En Wallonie, l'aménagement du territoire et la politique d'urbanisme sont régis par divers outils dont le principal est le plan de secteur. La définition des zones dans notre commune a été déterminée par le plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez qui a été terminé à la fin des années 70. Aujourd'hui, la situation a beaucoup évolué et de nombreux éléments nouveaux comme l'évolution des techniques de construction, la problématique des zones inondables, la légitime exigence d'un habitat de qualité ou les problèmes de mobilité doivent être pris en considération.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, le code de développement territorial (CoDT) est entré en vigueur, il installe une nouvelle législation qui rassemble les règles applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie, il constitue une réforme majeure et permet d'assurer un développement durable et attractif du territoire.

Par ailleurs, le Brabant wallon a élaboré une stratégie visant un développement territorial optimal et cohérent, il s'agit du contrat de développement territorial. Ce contrat a établi un diagnostic de la situation existante sur 20 thématiques dont le logement, l'urbanisation, la mobilité, l'accueil de la petite enfance et des personnes âgées, l'enseignement, l'agriculture, les inondations, l'économie, le commerce, le tourisme, la culture, la santé,... Il soulève également la question de la hausse démographique : à l'horizon 2035, Jodoigne connaîtra une hausse de sa population qui se situera juste en-dessous de la barre des 20 %. Celle-ci va profondément modifier le paysage wallon, il y a lieu d'anticiper les mouvements et de proposer une ligne de conduite.

La ville de Jodoigne dispose de vastes espaces consacrés à l'agriculture et de zones paysagères remarquables. Ces zones représentent 86 % du territoire de notre commune. La zone à bâtir constitue 14 % du territoire dont un peu plus de la moitié est déjà construite. Un bon aménagement du territoire et un urbanisme de qualité sont des priorités.

Au cours de la législature précédente, la commune s'est dotée de moyens nouveaux de manière à pouvoir traiter et gérer ses compétences en matière d'urbanisme de manière efficace et proactive. L'élaboration et la mise en action du schéma de structure communal (SDC) et l'entrée en vigueur du code de développement territorial (CoDT) en sont les éléments essentiels.

Le 6 décembre 2016, le conseil communal de la ville de Jodoigne a adopté définitivement le schéma de structure communal. Le schéma de structure communal est un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal. Il s'agit d'un document fondamental qui précise l'affectation du sol et permet de moduler les prescrits trop larges du plan de secteur. Pour assumer le contrôle de l'évolution de l'espace et son bon aménagement, il est nécessaire d'assurer la cohérence des multiples décisions prises par la commune. Le schéma de structure est l'un des outils principaux qui visent à permettre cette cohérence. Il devient dès lors une ligne de conduite que la commune choisit de suivre et un cadre de référence qui va guider les agents communaux dans la gestion quotidienne du territoire. Cette ligne de conduite concerne bien entendu l'urbanisation mais aussi des thèmes tels que la gestion de l'environnement, la mise en valeur des paysages, l'accès au logement, le développement du commerce,... Ces thèmes, d'une manière ou d'une autre, ont ou auront un impact sur le territoire de notre commune aujourd'hui et demain.

**Au cours de cette législature**, nous allons élaborer un guide communal d'urbanisme (GCU) pour chaque quartier et chaque village et organiser des réunions à ce sujet dans les différents quartiers et villages.

Le guide communal d'urbanisme est l'outil du CoDT qui permet de fournir des orientations en matière d'urbanisme.

Le guide communal d'urbanisme décline, pour tout ou partie du territoire communal, les objectifs de développement territorial du schéma de développement du territoire, du schéma de développement pluri-communal et des schémas communaux en objectifs d'urbanisme, par des indications, en tenant compte des spécificités du ou des territoires sur lesquels il porte.

Comme pour le schéma de structure, l'élaboration d'un guide communal d'urbanisme est une véritable collaboration entre tous les acteurs du territoire : citoyens, mandataires politiques, CCATM et auteurs de projet.

Le GCU traduira la ligne de conduite que s'est fixée la ville en matière d'urbanisme. Il concerne les manières de construire les bâtiments, les voiries et les espaces publics ainsi qu'éventuellement d'aménager leurs abords respectifs. Il définit les orientations relatives aux éléments bâtis et non bâtis.

Le GCU doit clairement identifier les objectifs d'aménagement du territoire à respecter et permet d'être beaucoup plus précis en ce qui concerne la typologie de chaque village et de chaque quartier.

La création d'un guide communal présente donc un double avantage pour la ville de Jodoigne : une meilleure maîtrise du développement du territoire en définissant des lignes de conduites et la conservation de son statut de commune décentralisée.

Vu la complexité de plus en plus grande de la législation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la technicité des dossiers et l'importance de la matière sur notre cadre de vie, un renforcement des moyens techniques mis à la disposition du service sera nécessaire.

Tout dossier devra être traité en tenant compte de ses aspects urbanistiques et environnementaux.

Le rôle de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sera encore renforcé. Il est important d'y accroître la participation des citoyens. Dans le cadre de l'élaboration d'un guide communal d'urbanisme, un rôle très important sera confié à la commission afin de rencontrer cet objectif.

Il est indispensable de poursuivre une politique qui vise à une large consultation de la population concernée par tout projet urbanistique d'importance. Il apparaît que parfois les règles imposées par le CoDT sont insuffisantes en matière d'information. Nous voulons les compléter de manière à pouvoir rendre les concertations plus efficaces notamment à propos du rayon dans lequel les citoyens doivent être consultés dans le cadre des enquêtes publiques.

## **2. L'ENVIRONNEMENT ET LA RURALITÉ**

### **A. Une politique environnementale volontariste**

L'environnement est devenu une préoccupation essentielle de nos concitoyens. Les politiques menées en la matière doivent être poursuivies en tenant compte des impératifs actuels mais aussi de l'intérêt des générations futures.

De nombreuses actions visant à préserver l'environnement ont été menées ces dernières années. De multiples réalisations ont pu voir le jour notamment via une collaboration étroite avec « Culturalité » et via la participation au « Contrat rivière » auquel la commune de Jodoigne a adhéré depuis plusieurs années :

- Plusieurs ateliers sur le thème : « Tablons sur le durable » ont été organisés en collaboration avec « Culturalité ».
- La Gette a fait l'objet de réalisations extrêmement concrètes qui ont permis à cette rivière de retrouver sa pureté.
- De nombreuses berges de cours d'eau traversant notre commune ont été nettoyées tant par des équipes de bénévoles que par les services communaux.
- Le travail d'amélioration des eaux des rivières et des ruisseaux dans le cadre du contrat rivière a été poursuivi.
- Le vaste plan d'égouttage sur le territoire communal a été poursuivi dans plusieurs villages et dans le centre-ville. Ces travaux ont été réalisés par l'InBW.
- Les gros travaux d'égouttage ont été poursuivis et ont été déterminants pour parvenir à l'épuration des cours d'eau qui traversent ou prennent leur source dans notre commune.
- L'agent constatateur en matière d'infractions environnementales, engagé en commun avec la commune d'Hélicine, a veillé au bon respect de notre environnement.
- Des campagnes de prévention ont été menées et des sanctions ont été infligées aux contrevenants. Le pouvoir communal a assumé ses responsabilités afin de faire respecter l'environnement.
- Les moyens de répression par le biais d'amendes et de sanctions administratives en matière d'infractions environnementales ont été intensifiés.
- Les gardiens de la paix ont fait respecter le règlement général de police, ils ont constaté des dépôts sauvages d'immondices et grâce à des enquêtes menées minutieusement, en ont retrouvé la plupart des auteurs.
- Le nombre de collectes de déchets verts en collaboration avec l'InBW a été augmenté.
- L'objectif « zéro phyto » a été atteint, plus aucun pesticide n'a été utilisé par les ouvriers communaux.
- Grâce à une gestion par la végétalisation favorisant le développement de la nature et la réduction de l'utilisation de pesticides, le label « cimetière nature » a été attribué à la Ville de Jodoigne pour les cimetières de Jodoigne et de Jauchelette.
- La Ville de Jodoigne a été labellisée « 3 abeilles », la plus haute distinction prévue par le Plan Maya, ceci met en lumière le travail quotidien effectué pour la préservation des pollinisateurs et de la biodiversité à l'échelon local.

- La réalisation du broyage de branches à domicile a été effectuée par les ouvriers communaux.
- L'enlèvement des encombrants a été réalisé au « cas par cas » en collaboration avec l'InBW.
- La consommation d'énergie de plusieurs bâtiments communaux a été réduite.
- Des plantations d'arbres ont été réalisées et des distributions d'arbres ont été organisées annuellement dans le cadre de la journée nationale de l'arbre.
- Neuf nouveaux guides composteurs ont été formés. Ceux-ci sont bénévoles et devront eux-mêmes jouer un rôle de formation en transmettant leur savoir sur la manière de réaliser du compost.
- Le grand nettoyage de printemps a pu être réalisé chaque année dans le cadre des journées « Wallonie propre » grâce à l'investissement des citoyens et à l'aide de la Ville.
- De nombreuses fascines ont été aménagées dans le cadre de la lutte contre les inondations.
- Des ateliers pédagogiques relatifs à l'éducation à l'environnement ont été organisés dans nos écoles. Les enfants ont été sensibilisés au ramassage des déchets et des animations pédagogiques ont eu lieu dans le cadre de la journée de l'eau.

L'environnement est devenu une préoccupation essentielle de nos concitoyens. Les politiques menées en la matière doivent être poursuivies et intensifiées en tenant compte des impératifs actuels mais aussi du réchauffement climatique et de l'intérêt des générations futures.

#### **Nos actions en la matière seront les suivantes :**

- Le nettoyage des berges des différents cours d'eau sera poursuivi.
- Le travail d'amélioration des eaux des rivières et des ruisseaux dans le cadre du contrat rivière se poursuivra.
- Finalisation de l'égouttage dans certains villages et certains hameaux en collaboration avec le SPGE (Société Publique de la Gestion de l'Eau).
- Le nombre de collectes de déchets verts en collaboration avec l'InBW sera encore augmenté.
- La collaboration avec l'InBW relative au ramassage des encombrants au « cas par cas » se poursuivra.
- Le service Eco-conseil sera renforcé.
- L'intensification des moyens de répression par le biais d'amendes et de sanctions administratives en matière d'infractions environnementales sera poursuivie.
- Objectif « zéro déchet » : sensibilisation à l'objectif et au recyclage de tous les déchets.
- Poursuite du fleurissement et de la sauvegarde des populations d'abeilles et autres butineurs essentiels à notre survie dans le cadre du Plan Maya et aide concrète à l'installation de ruches.
- Acquisition de véhicules « zéro émission » (électriques, hybrides, gaz) pour les différents services communaux.
- Organisation d'ateliers à destination des citoyens sur différents thèmes relatifs au développement durable.
- Gestion de tous les cimetières et de leurs allées en favorisant le développement de la nature et la réduction de l'utilisation de pesticides.
- La réalisation du broyage de branches à domicile par les ouvriers communaux sera intensifiée.
- L'amélioration et la réduction de la consommation d'énergie de plusieurs bâtiments communaux seront effectives.
- Le recyclage des déchets sera maximal et la valorisation des déchets communaux (compost) sera améliorée.
- Des plantations d'arbres seront réalisées et des distributions d'arbres auront lieu annuellement dans le cadre de la journée nationale de l'arbre.

- Des ateliers pédagogiques relatifs à l'éducation à l'environnement seront à nouveau organisés dans nos écoles. Les enfants seront sensibilisés au ramassage des déchets et des animations pédagogiques auront encore lieu dans le cadre de la journée de l'eau.
- De nouveaux guides formateurs bénévoles seront formés en vue de transmettre leur savoir en matière de réalisation de compost.
- Les points noirs relevés dans le cadre du « contrat rivière » seront pris en charge et améliorés.
- « Mille buissons » seront plantés afin de préserver certaines espèces d'oiseaux en voie de disparition en collaboration avec le GAL et les agriculteurs.
- Poursuite de l'organisation annuelle du grand nettoyage de printemps dans le cadre des journées « Wallonie propre ».
- Fin de l'utilisation des pesticides dans les parcs communaux. Ceux-ci seront uniquement traités par des méthodes alternatives (thermique et physique).
- La préservation de la biodiversité sera une des préoccupations les plus importantes.
- Inciter les agriculteurs à créer des bandes tampon pour éviter les pulvérisations près des zones sensibles (écoles, rivières, etc...).

## **B. La ruralité : une richesse**

La conservation du caractère rural de notre commune et de nos villages a toujours été une de nos priorités. En matière d'urbanisme, la notion de ruralité a été pleinement intégrée dans notre schéma de structure, notamment en gardant une faible densité dans les villages et en y évitant absolument l'implantation d'immeubles à appartements.

En collaboration avec la Maison du Tourisme de la Hesbaye brabançonne et l'ASBL Culturalité, qui réunit les communes de l'Est du Brabant wallon ainsi qu'un certain nombre d'associations à vocation environnementale, de multiples initiatives ont été prises afin de valoriser le patrimoine architectural et naturel de la commune. Des actions ont également été menées afin de promouvoir les produits du terroir, par exemple, le panier malin qui permet de profiter d'une offre variée, d'une facilité et d'une rapidité d'achat de produits du terroir auprès de producteurs et d'artisans locaux.

### **Afin de renforcer encore plus le caractère rural de notre entité, la majorité communale entend :**

- Poursuivre activement notre collaboration avec la Maison du Tourisme de la Hesbaye brabançonne, l'ASBL Culturalité, les associations et les communes de l'Est du Brabant wallon.
- Dans le cadre de la valorisation de notre patrimoine architectural, la restauration complète de l'Hôtel des Libertés sera réalisée. Le château Pastur et la Grand-Place seront dotés d'un système d'éclairage spécifique qui mettra ces deux magnifiques endroits en valeur.
- Dans le cadre de la promotion des produits du terroir, un marché artisanal sera organisé mensuellement durant une période définie sur le territoire de notre commune.
- Le concept des jardins partagés et des échanges de légumes sera également développé et renforcé.
- La préservation de nos paysages et du caractère particulier de chaque village sera également une priorité.

## **C. La convivialité des espaces publics et l'embellissement de la ville et des villages**

Sous la précédente législature, d'importants travaux d'aménagement des espaces publics ont été réalisés:

- La réfection de la maison de village de Jauchelette est complètement terminée.
- La réfection de la maison de village de Dongelberg est pratiquement terminée.
- La maison de village de Saint-Remy-Geest a également bénéficié de travaux d'amélioration conséquents.
- L'accent a été mis sur l'expansion du fleurissement de la ville et des villages, la verdurisation des cimetières et l'embellissement du Marché de Noël.

### **Différentes actions seront menées sur ces thèmes :**

- L'aménagement de nouveaux espaces conviviaux dans les villages.
- La création et l'aménagement de nouvelles maisons de village, notamment à Zétrud-Lumay, à Mélin et Saint-Jean-Geest.
- Intensifier notre soutien aux associations gestionnaires des maisons de village.
- Terminer l'aménagement de la maison de village de Dongelberg.
- L'aménagement d'un espace multisports et de convivialité de type « Agoraspace » et « Street Workout » au Parc communal et la désignation d'un gardien responsable de la surveillance du parc.
- La rénovation complète de la maison de village de Piétrain et des installations du club de rugby BWest.
- L'aménagement de la place de Mélin.
- La rénovation d'un espace de convivialité dans le parc du musée Gérardin.
- L'aménagement d'un espace convivial dans le quartier Saint-Lambert.
- L'achat de mobilier urbain encourageant le respect à la propreté.

## **3. LA MOBILITE**

La mobilité est une préoccupation majeure à Jodoigne et l'amélioration de celle-ci est une priorité pour l'Union communale

Ces dernières années, l'accroissement du trafic routier a pris des proportions énormes. Les problèmes de mobilité sont devenus une préoccupation majeure à Jodoigne. Les deux grands axes qui traversent le centre-ville (RN 29 Gembloux-Tirlemont et la RN 242 Wavre-Hannut) enregistrent un trafic extrêmement important. Plus de 20.000 véhicules dont 2.000 camions de transit empruntent chaque jour la RN 29 qui sert de liaison entre les autoroutes E411 et E40 pour éviter le Ring de Bruxelles ou pour rejoindre l'Est des Pays-Bas.

Le centre-ville, mais également Zétrud-Lumay, Jauchelette, Piétrain, Dongelberg et Jodoigne-Souveraine, traversés par les Routes Nationales supportent les conséquences de ce trafic important qui apporte des nuisances à notre ville. Avec l'émergence des GPS, les villages de Mélin, Saint-Remy-Geest, Sainte-Marie-Geest, Saint-Jean-Geest et Lathuy sont également de plus en plus concernés par cette problématique.

Le contournement est donc indispensable !

Après des années d'attente, d'interpellations, de discussions, de négociations, le contournement de la ville de Jodoigne est devenu une réalité. Les travaux de la 1ère phase reliant la Chaussée de Wavre, la rue de la Maladrerie et la Chaussée de Charleroi ont débuté fin 2018. Certes ce n'est qu'un début mais c'est un premier pas essentiel.

L'élaboration d'un nouveau plan de mobilité et des déplacements scolaires vient de débuter en 2018. Une étude spécifique sera réalisée, comme pour le schéma de structure, village par village et quartier par quartier. Cette démarche constitue une base pour une mobilité cohérente, responsable et durable.

De nouveaux feux « intelligents » ont été placés avec un « tourne à gauche » au carrefour du Cheval Blanc par le SPW. Ils ont nettement amélioré la fluidité du trafic. De plus, une synergie avec les feux de la rue de Piétrain augmente cette fluidité et permet aux piétons une traversée sécurisée de ces voiries.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives ont été prises afin de favoriser la mobilité lente et l'utilisation du vélo.

Nous avons élaboré et concrétisé avec la Province du Brabant wallon des liaisons douces reliant les villages à la ville et notre commune aux entités voisines, par exemple, la rue de Wahenge relie Jodoigne, Mélin et la commune de Beauvechain.

Le parking du commerce a été aménagé à proximité de la rue Saint-Jean et du centre-ville.

Nous avons également obtenu de la part du TEC un renforcement de la ligne « Rapido-bus » vers Louvain-La-Neuve.

#### **Pour la majorité communale, les actions suivantes sont indispensables :**

- La concrétisation de l'ensemble du contournement.
- Le maintien de la gratuité du parking et de la zone bleue.
- La réalisation d'une piste cyclable en site propre (type Ravel) le long du contournement.
- La finalisation du nouveau plan de mobilité qui tiendra compte de la spécificité de chaque village et de chaque quartier de la ville.
- La finalisation du plan de mobilité des déplacements scolaires.
- L'encouragement des alternatives, telles que le vélo et le co-voiturage, à l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements scolaires.
- L'encouragement à l'utilisation du vélo électrique.
- La poursuite de la réalisation des liaisons lentes entre la ville et les villages.
- La création et la sécurisation des voies cyclables.
- L'obligation de créer des places de parkings publiques conséquentes dans tous les nouveaux lotissements ou nouveaux quartiers créés.
- L'application de la Charte SAVE, qui prévoit dans un souci de sécurité, l'aménagement de pistes cyclables et de trottoirs adaptés.

## **II. JODOIGNE, VILLE ACCUEILLANTE, RESPONSABLE ET A L'ECOUTE**

Jodoigne est la ville centrale de l'Est du Brabant wallon. Ceci implique une certaine responsabilité en matière économique, culturelle, sportive, éducative et touristique et des liens constants entre les 7 communes de l'Est du Brabant wallon mais aussi au-delà.

Il est intéressant pour notre ville et ses habitants qu'un certain nombre de dossiers soient traités à un niveau supra-communal.

Il est important, par exemple, qu'une réflexion soit menée par l'ensemble des communes de l'Est du Brabant wallon sur la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement et la préservation des paysages.

Nous avons été très participatifs et novateurs ces dernières années dans le soutien à des structures supra-communales essentielles pour notre ville :

- Culturalité en Hesbaye brabançonne qui regroupe les 7 communes de l'Est du Brabant wallon, la Province et des partenaires privés (associations culturelles ou environnementalistes, agriculteurs, producteurs) a pour objet la gestion d'une dynamique de développement rural initiée par le programme européen LEADER+ autour des thématiques de la mobilité, du cadre de vie et l'environnement rural, la valorisation du patrimoine bâti et historique, de l'économie et du tourisme, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale et de la culture.
- L'équipe de Culturalité s'est investie dans l'organisation de réunions inter-collèges qui ont permis aux Bourgmestres et aux Échevins des 7 communes de débattre d'enjeux communs. Ces rencontres ont débouché sur la mise en place d'un processus inédit rassemblant les acteurs politiques et autres des 7 communes visant à mettre en place un schéma de développement territorial de l'ensemble de la Hesbaye brabançonne. Une carte représentant les projets des 7 communes a été élaborée. Il devrait en ressortir une vision pluri-communale basée sur la complémentarité du développement de l'Est du Brabant wallon.
- La Maison du Tourisme en Hesbaye brabançonne située pour l'instant au Château Pastur en attendant la fin des travaux de rénovation de l'Hôtel des Libertés assure la coordination des événements à caractère pluri-communal, l'accueil et l'information des touristes sur le territoire des 7 communes de l'Est du Brabant wallon. Elle a également réalisé de nombreux circuits de balades pédestres balisés (dont 9 à Jodoigne) qui permettent de découvrir nos magnifiques paysages.
- La Maison du Conte et de la Littérature, dont les chevaux de bataille sont les contes, la poésie, la littérature et l'imaginaire qui se déclinent sur 5 thèmes : Animations/Spectacles - Formations et Initiations aux contes - Stages - Rencontres avec les conteurs et les auteurs – Création, est actuellement établie à la salle des Rendanges en attendant la fin des travaux de rénovation de l'Hôtel des Libertés. Elle rayonne sur l'ensemble du Brabant wallon et dans toute le Communauté française.

D'autre part, des concertations permanentes sont organisées régulièrement entre les 7 communes de l'Est du Brabant wallon par l'intermédiaire de leur Bourgmestre.

Des partenariats particuliers ont également été établis entre les communes. Nous pouvons citer plusieurs exemples : la création d'un centre culturel commun entre Jodoigne et Orp-Jauche, l'engagement en commun avec la commune d'Hélécine d'un agent « constatateur » en matière d'infractions environnementales et la création d'un service de médiation de dettes commun aux communes de Jodoigne, Orp-Jauche, Hélécine et Ramillies.

En cas de catastrophes naturelles (inondations, tornades, ...), une cellule de gestion de crise s'organise à Jodoigne entre les communes et une entraide inter-communale est mise en place afin d'assister matériellement la commune ou les communes les plus touchées.

**Nous entendons poursuivre et intensifier** notre collaboration avec les organismes para-communaux, les communes voisines et la Province du Brabant wallon qui est le partenaire privilégié des communes. Cette collaboration permettra de continuer d'organiser voire de créer de nouveaux événements culturels et sportifs de grande ampleur, d'intensifier l'attrait touristique bénéfique pour le commerce de notre ville, de promouvoir ensemble les actions environnementales, de renforcer la lutte contre les inondations et la préservation des paysages,...

Nous allons continuer de promouvoir la mobilité lente entre les différentes communes comme la liaison qui existe maintenant entre Jodoigne et Beauvechain via Wahenge.

La mise en valeur des produits locaux doit également être poursuivie et intensifiée via Culturalité.

La création de la Plaine de « La Gadale », la mise en place de notre schéma de développement commercial et la continuation du schéma de développement territorial des 7 communes de l'Est du Brabant Wallon va permettre à la ville de Jodoigne d'être le moteur et le véritable pôle attractif de notre région et même bien au-delà.

Enfin, la création d'une table-ronde de mobilité intercommunale nous semble intéressante.

### **III. LE COMMERCE, LES INDÉPENDANTS, LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Jodoigne joue un rôle important dans l'Est du Brabant wallon : ville commerciale, scolaire et administrative, de multiples activités culturelles, sportives et festives y sont organisées et favorisent son attractivité.

Le développement de Jodoigne et de l'Est du Brabant wallon est profitable à son essor économique et à la création d'emplois. Une attention toute particulière doit être apportée au centre-ville et à l'accueil du commerce de proximité.

Nous avons mené une politique qui vise à promouvoir les animations à Jodoigne. De nombreuses manifestations culturelles de très grandes qualités, des événements sportifs importants, une multitude d'activités et d'animations en tous genres et pour tous publics se déroulent à Jodoigne : peu de villes de la taille de Jodoigne peuvent faire état d'un tel dynamisme. C'est le résultat de l'énergie déployée par des associations, des citoyens, des comités de quartier, des clubs sportifs, des responsables de mouvements de jeunesse, des acteurs de la vie culturelle, ... Le rôle des pouvoirs publics est de permettre l'éclosion et l'épanouissement de cet enthousiasme au service de la collectivité.

De nombreuses actions concrètes ont été menées :

- La réalisation d'une étude et d'un Schéma de Développement Commercial visant à redynamiser le centre-ville.
- La création d'un Service de Développement Economique communal. Ce service vient d'être renforcé par l'engagement d'une personne supplémentaire.

- La mise en œuvre du schéma de structure communal. Ce schéma permet à la commune de disposer d'une vision d'ensemble du développement de l'entité, notamment sur le plan commercial et économique.
- La patinoire attire en moyenne 6.000 patineurs chaque année.
- Le marché de Noël organisé en collaboration avec le Centre culturel et Vos Commerçants réunis attire de plus en plus de visiteurs.
- L'organisation régulière d'événements en collaboration avec Vos Commerçants réunis comme la braderie dans le centre-ville, Jodoigne-les-Bains sur la Grand-Place, le bal du 20 juillet et son feu d'artifice au Parc de l'Europe ou la DJ Story Night à la Salle des Rendanges.
- L'organisation régulière d'événements en collaboration avec d'autres associations : le marché de l'Ascension en collaboration avec le comice agricole, la Corrida en collaboration avec le JETT, le festival latino en collaboration avec l'ASBL Souris-nous, le week-end du client en collaboration avec l'UCM, des concerts et des animations diverses en collaboration avec le Centre culturel.
- L'extension des zones bleues et leur mise en application effective permet d'éviter dans les quartiers commerçants le stationnement de voitures ventouses.
- L'aménagement du parking du Commerce derrière le deuxième terrain de football, à proximité de la rue Saint-Jean et relié à celle-ci par un piétonnier offre 90 places supplémentaires dans le centre-ville.
- L'aménagement des premières terrasses harmonisées sur la Grand-Place.
- Nous avons également mené une politique visant à favoriser l'activité commerciale et son développement par l'embellissement de la Ville, le renforcement du sentiment de sécurité et des actions liées à la propreté de notre cité.
- Les équipes d'ouvriers chargées de maintenir la propreté et d'entretenir les espaces publics ont été renforcées et du nouveau matériel spécifique a été acquis et mis à disposition. Le fleurissement de la ville donne à celle-ci un aspect encore plus accueillant. Au moment des fêtes de fin d'année, les illuminations de Noël participent beaucoup à la féerie de cette période.
- Des campagnes de sensibilisation à la propreté et d'information ont été menées auprès de la population et des écoles. Un contrôle et une surveillance sont exercés par les gardiens de la paix. De nouveaux canisites et de nouvelles poubelles ont été installés.
- Un steward urbain a été engagé afin de combattre l'incivisme, d'assurer la propreté, de préserver la tranquillité publique et de conscientiser les personnes sur les conséquences de leurs actes. Des caméras de surveillance ont été installées dans le centre-ville.

**Le développement commercial et économique est primordial pour l'avenir de Jodoigne, la majorité communale va continuer à mener des actions concrètes en ce sens, dont :**

- La création d'un nouveau pôle de commerce dans le centre-ville pouvant accueillir des surfaces commerciales attractives et diversifiées.
- La constitution d'un groupe de travail qui se consacrera exclusivement au développement commercial.
- Le développement de l'Horeca et de commerces spécialisés et de proximité dans le centre historique de la Ville.
- Le développement du City-Marketing :
  - ✓ La poursuite de l'harmonisation des terrasses dans le centre-ville.
  - ✓ L'embellissement des façades et des perspectives urbaines.
  - ✓ L'enlèvement des enseignes obsolètes.
  - ✓ L'harmonisation des enseignes.
  - ✓ L'harmonisation et l'uniformisation de la signalétique, la création d'une identité graphique forte et lisible.
  - ✓ L'organisation d'un marché artisanal.

- ✓ La valorisation touristique du centre-ville.
  - ✓ Le soutien actif à l'ouverture de nouveaux commerces attractifs.
  - ✓ Le renforcement de la promotion de la ville via la communication.
  - ✓ La création d'espaces de vie et d'animations dans le centre-ville.
- La création d'un espace de coworking à disposition des travailleurs et des entrepreneurs.
  - Favoriser l'accompagnement des jeunes entrepreneurs, indépendants et commerçants dans la création d'entreprises, de commerces avec le soutien du Service de Développement économique et d'autres partenaires actifs en la matière: Créajob, la Mire BW, ... Le SDE doit être un guide pour ces jeunes en les dirigeant vers différents types de commerces capables de créer une véritable ambiance commerciale dans notre commune.
  - Renforcer la 4G afin d'assurer une couverture réseau optimale sur la commune.
  - L'organisation d'une foire commerciale dans une salle polyvalente qui sera créée au sein de la nouvelle plaine sportive de « La Gadale ».
  - La poursuite d'une politique dynamique d'organisation d'événements attractifs dans le cœur de la Ville (Marché de Noël, patinoire, Jodoigne les Bains, le marché de l'Ascension, la braderie, ...)
  - Le soutien renouvelé à Vos Commerçants réunis et à toute manifestation à vocation commerciale.
  - Le maintien du parking gratuit, atout très important de notre Ville.
  - Une attention toute particulière au respect du schéma de structure communal interdisant l'installation de vastes commerces sur le tracé du futur contournement et établissant l'affectation en zone commerciale du centre-ville.
  - Le maintien de la taxe communale sur les immeubles inoccupés ainsi qu'un contrôle intensifié, ce qui permettra de combattre le phénomène des surfaces commerciales désaffectées.
  - La poursuite du travail avec l'UCM, avec une publicité accrue, notamment pour l'organisation du week-end du Client et le maintien de la collaboration avec l'Union des entreprises de l'Est (UNEST).
  - La préservation de notre patrimoine architectural remarquable par la restauration de l'Hôtel des Libertés.
  - La mise en valeur du Château Pastur et des bâtiments remarquables de la Grand-Place par un éclairage particulier.
  - La poursuite de l'embellissement de la ville et des illuminations de Noël.
  - L'expansion du fleurissement de la Ville.
  - Un nouveau renforcement des équipes responsables de la propreté des espaces publics.
  - Le placement de poubelles pour les mégots de cigarettes.
  - Le renforcement des mesures visant à combattre les incivilités.
  - L'installation de nouvelles caméras de surveillance.
  - La désignation d'un gardien responsable de la surveillance du parc communal.
  - L'intensification des campagnes de sensibilisation au respect de la propreté auprès de la population et des jeunes en collaboration avec les écoles.
  - Concrétiser le contournement et favoriser la mobilité lente.

#### **IV. L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITÉ INDISPENSABLE**

L'agriculture est une activité indispensable, elle répond à un besoin économique et assure également la préservation du caractère rural de notre commune. Ce secteur fondamental retient toute l'attention de notre équipe.

De nombreux chemins de terre ont été stabilisés et améliorés. Il s'agit d'un travail essentiel pour le charroi agricole dont profitent également les promeneurs.

Le soutien au Comice agricole, au marché de l'Ascension et à diverses manifestations organisées par le monde agricole et para-agricole s'est poursuivi.

Le dialogue avec les agriculteurs est resté permanent.

La Ville a apporté son aide aux agriculteurs pour les déclarations de recensement agricole et pour les constats de dégâts aux cultures à la suite des calamités.

#### **Durant la prochaine législature, nous proposerons :**

- L'intégration de représentants du monde agricole dans la commission communale de sécurité routière.
- Une concertation avec les syndicats agricoles lors de travaux de sécurité routière.
- La réalisation d'études avec le « GAL Culturalité » sur des projets énergétiques d'avenir tels que la biométhanisation.
- L'aide et le soutien aux projets de circuits courts : « De la fourche à la fourchette »
- L'adhésion aux journées « ferme ouverte » dans chaque village permettant aux habitants d'aller à la rencontre des fermiers et de mieux comprendre leur métier, leur rôle et leurs contraintes.
- Un soutien administratif lors de démarches de diversification ou de renouvellement de permis d'exploiter.
- La poursuite de l'amélioration des voiries agricoles et des chemins de terre.
- Un soutien logistique aux associations agricoles : salles, chapiteaux, tables, chaises, ...
- L'amplification du soutien au Comice agricole, au marché de l'Ascension et aux diverses manifestations organisées par le monde agricole et para-agricole.
- Un appui administratif et un accompagnement dans la démarche pour des projets d'agrandissement, de diversification ou de délocalisation.
- Le maintien de l'aide aux agriculteurs à l'occasion des constats de dégâts aux cultures.
- Une convocation et une expertise rapide de la commission des calamités aux cultures avec réaction spontanée en cas de demande.
- La création sur le site internet de la Ville d'une page destinée aux agriculteurs reprenant diverses informations les concernant : informations sur les travaux de voiries, les calamités, la mise à disposition de documents administratifs, ...
- L'organisation d'animations pédagogiques afin d'expliquer le métier d'agriculteur dans les écoles.
- Un renforcement de la collaboration avec le Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (CPAR).

## **V. SÉCURITÉ, CIVISME ET CITOYENNETÉ: DES DROITS ET DES DEVOIRS**

La sécurité est non seulement un droit primordial pour l'ensemble des citoyens mais aussi une de nos préoccupations principales. Cette sécurité nous est notamment assurée par une police efficace et des services de secours performants. La sécurité routière est également une de nos préoccupations constantes.

Pour bénéficier au mieux de cette sécurité, chaque citoyenne et chaque citoyen doit faire preuve d'esprit de civisme, de respect des autres et être attentif à ses propres comportements.

### **1. LA POLICE**

Nous avons veillé à doter la police des moyens nécessaires et suffisants afin qu'elle puisse mener à bien ses missions. A ce titre, les dotations financières des cinq communes de la Zone ont été sensiblement majorées au cours de la législature. L'essentiel des services est maintenant regroupé dans l'Hôtel de Police situé à Jodoigne, cette adéquation des moyens humains a permis une meilleure efficacité de notre police. Elle a surtout permis de maintenir les équipes de nuit essentielles à notre sécurité. Le renouvellement du matériel s'est également poursuivi.

Le Plan Zonal de Sécurité (PZS), sur base des évaluations périodiques, a déterminé ses priorités :

- ✓ Les vols dans les habitations, les vols de véhicules et à l'intérieur de ceux-ci.
- ✓ L'insécurité routière due aux vitesses excessives et à la conduite sous l'influence de l'alcool.
- ✓ Le trafic et la consommation de stupéfiants par des mineurs.
- ✓ L'amélioration de la circulation de l'information judiciaire.
- ✓ L'amélioration des connaissances et des compétences du personnel par des formations internes et externes.

Pour optimiser ce Plan Zonal de Sécurité, la police a mené différentes actions :

- ✓ Le conseil en prévention.
- ✓ La surveillance durant les périodes de vacances.
- ✓ Le contrôle de nuit par les services (« intervention »).
- ✓ Les patrouilles orientées sur les (« vols qualifiés dans les maisons »).
- ✓ L'augmentation des contrôles de vitesse, plus de trois millions de véhicules contrôlés en 2017.
- ✓ L'augmentation des contrôles d'alcoolémie au volant.
- ✓ La présence aux abords des écoles.
- ✓ La mise en place du projet MEGA axé sur la prévention contre la consommation de stupéfiants chez les jeunes.
- ✓ Les opérations spécifiques « stupéfiants ».

Des caméras de surveillance ont été installées dans le centre-ville et un Partenariat Local de Prévention (PLP) a été créé avec les Commerçants réunis, les habitants de Piétrain et de Jauchelette (d'autres sont en cours d'élaboration).

**Nous entendons bien évidemment poursuivre l'excellente collaboration avec la Zone de Police et de la doter de moyens financiers suffisants afin de réaliser les axes suivants :**

- La poursuite et le renforcement des équipes d'intervention 24h/24.
- L'engagement de nouveaux policiers pour renforcer le service de proximité tant dans le centre-ville que dans les villages.

- De nouvelles installations de caméras de surveillance. Celles-ci seront placées prochainement dans le parking du « Pré Pastur » et dans le parc communal.
- L'installation de caméras « intelligentes » (ANPR) aux endroits stratégiques de notre Zone de police, notamment au carrefour du Cheval Blanc, à la sortie de l'autoroute E40 à Hélecine et à la sortie de l'autoroute E411 à Thorembois.
- La mise en place de l'accord de collaboration via le contrôle des caméras ANPR avec les Zones de Police voisines.
- L'augmentation des contrôles de vitesse et d'alcoolémie au volant.
- La poursuite des opérations de prévention dans le cadre des soirées et des festivités afin de prévenir des abus de consommation d'alcool et de stupéfiants.
- La poursuite de la spécialisation des agents (jeunesse, environnement, urbanisme, ...).
- La lutte accrue contre le trafic et la production de stupéfiants.
- Veiller à la bonne formation du personnel et à l'application des directives relatives au traitement de l'information judiciaire et le respect des délais prévus.
- La mise en œuvre de nouveaux Partenariats Locaux de Prévention (PLP).

## **2. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

L'amélioration de la sécurité routière passe par une adaptation de nos propres comportements et par le respect strict du code de la route.

Des actions de prévention et des aménagements de sécurité adaptés sont nécessaires.

L'Union communale a mené une politique active et préventive dans ce domaine et notre nouveau plan de mobilité et des déplacements scolaires aura un rôle primordial pour la sécurité des différents usagers.

Comme évoqué ci-avant, la Zone de Police joue un rôle essentiel en la matière.

Nous pouvons citer de nombreuses réalisations qui ont été faites dans ce domaine :

- La réalisation d'aménagements de sécurité.
- L'aménagement et la sécurisation de passages pour piétons.
- La réalisation d'infrastructures aux passages pour piétons pour les personnes à mobilité réduite.
- L'aménagement et la sécurisation aux abords des écoles.
- L'utilisation des radars préventifs.
- La mise en place de nouveaux radars fixes.
- La prévention et la sensibilisation des automobilistes en collaboration avec la Zone de Police.
- L'initiation à la sécurité routière pour les jeunes.
- L'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes dans les villages.
- L'application de la charte SAVE qui prévoit pour toute restauration en profondeur, où cela est possible, de réaliser des mesures de sécurité comme l'aménagement de pistes cyclables ou de trottoirs adaptés.
- De nouveaux feux « intelligents » ont été placés avec un « tourne à gauche » au carrefour du Cheval Blanc par le SPW. Ils ont nettement amélioré la fluidité du trafic. De plus, une synergie avec les feux de la rue de Piétrain augmente cette fluidité et permet aux piétons une traversée sécurisée de ces voiries.

**La majorité entend mener les actions suivantes :**

- La réalisation d'un diagnostic de sécurité routière sur l'ensemble de la commune via le nouveau plan de mobilité et des déplacements scolaires.

- Toute restauration en profondeur de voirie s'accompagnera d'une réflexion sur les mesures de sécurité à prendre telles que des aménagements pour réduire la vitesse, la réalisation de pistes cyclables ou de trottoirs adaptés.
- La poursuite de l'installation de radars fixes.
- La poursuite de la sécurisation des abords des écoles et le placement de personnages fictifs.
- L'amélioration de la sécurité des usagers faibles.
- La sécurisation des carrefours sur la N29 entre Jodoigne, Jodoigne-Souveraine et Jauchelette, ces travaux sont prévus dans le cadre du chantier de la rénovation de la N29 par le SPW.
- La sécurisation de la traversée de Piétrain, de Jodoigne-Souveraine et de Dongelberg (N222).
- La mise en place d'une étude sur la sécurité sur la N242 à Melin, Lathuy et sur la N29 entre Jodoigne, Saint-Jean-Geest et Zétrud-Lumay.

### **3. LA ZONE DE SECOURS (LE SERVICE INCENDIE)**

Ce service a la considération et la reconnaissance de toute la population et ce à juste titre. Le dévouement des pompiers est reconnu par tous. Leurs interventions rapides et efficaces permettent de gérer les situations de crise. Volontaires et professionnels collaborent chaque jour à la sécurité de nos concitoyens.

Depuis le 1er avril 2015, les 5 postes de secours (Wavre, Jodoigne, Tubize, Nivelles, Braine-l'Alleud) de la province du Brabant wallon sont désormais organisés en une seule zone de secours appelée Zone de secours du Brabant wallon, qui recouvre l'ensemble du territoire provincial.

Chacun des 5 postes de secours du Brabant wallon a développé des compétences particulières afin d'apporter l'aide la plus adéquate et la plus rapide possible à l'ensemble de nos concitoyens. Il suffit de se rappeler du travail extraordinaire réalisé par les pompiers lors de la tornade qui a touché notre commune en juin 2016.

La nouvelle caserne de Jodoigne acquise avec l'aide de la province du Brabant wallon a été agrandie et réaménagée afin de répondre au mieux aux besoins des hommes du feu et dispose de matériel performant.

La dotation financière de la commune à la Zone de secours a été considérablement augmentée afin de permettre un engagement complémentaire de pompiers professionnels.

Nous entendons assurer le maintien d'une dotation financière qui permet un fonctionnement optimal de la zone de secours ainsi que la mise à disposition d'un équipement performant.

Le maintien de l'excellente coordination avec les services de secours privés.

La poursuite de la parfaite collaboration avec les différents services communaux.

Veiller à une bonne information entre la Zone de secours et les 5 postes qui la composent.

Accorder une attention particulière aux préoccupations des pompiers professionnels et des pompiers volontaires.

#### **4. LE CIVISME ET LA CITOYENNETÉ**

Aujourd'hui plus que jamais, la civilité est une valeur essentielle au sein de notre société. Cette civilité induit une attitude de respect à la fois à l'égard des autres citoyens mais également à l'égard de notre environnement. Il s'agit aussi d'une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux.

Diverses actions sont mises en place par les différents acteurs de notre commune :

- Des campagnes de sensibilisation au respect de la propreté ont été initiées, vis-à-vis de l'ensemble de la population via des articles dans la revue communale ou par voie d'affichage. Le grand nettoyage de printemps connaît un succès grandissant d'année en année et implique les comités de quartier, les écoles, diverses ASBL, ...
- Le Conseil communal junior a permis à des enfants de participer à des projets communaux avec un apprentissage des institutions communales et une approche civique.
- Le Service Jeunesse a été particulièrement dynamique dans l'organisation de diverses activités impliquant une dimension de sensibilisation au civisme et d'éducation à la citoyenneté.
- Le Conseil communal consultatif des aînés (CCCA) initie des actions intergénérationnelles en matière de santé, de respect de l'autre, d'environnement. Ces actions ont été menées en concertation avec les écoles, la zone de police, le CPAS, le Service des Sports, le Service Environnement, l'AMO et la Province du Brabant wallon.
- Le soutien aux associations patriotiques a été permanent. Il est en effet essentiel d'exercer le devoir de mémoire et d'encourager les jeunes générations à apprendre et comprendre.
- Enfin, la commune soutient de façon constante les diverses associations actives en matière de citoyenneté.

#### **La politique de la majorité s'axera sur les actions suivantes :**

- Poursuivre dans les écoles de l'entité l'organisation des campagnes de sensibilisation à la tolérance, au respect des personnes et du bien commun ainsi qu'à la propreté dans les rues et espaces publics.
- Inviter tout un chacun à respecter l'espace public et intensifier les contrôles et les sanctions en la matière.
- Organisation de campagnes visant à lutter contre les assuétudes et soutien aux organisations régionales et fédérales qui travaillent dans ce domaine.
- Poursuite des opérations « Eté Solidaire » permettant aux jeunes de s'acquitter de travaux d'utilité publique.
- Encourager la solidarité entre les générations, notamment via la mise en place de mécanismes d'entraide.
- Poursuite de la restauration des différents monuments commémoratifs de l'entité et soutien aux manifestations patriotiques.
- Organisation d'expositions, de conférences et de visites visant à mettre en garde les jeunes générations contre toute forme de non-respect d'autrui ou d'extrémisme en partenariat avec le tissu associatif local.
- Favoriser les actions en matière de diversité culturelle de manière à resserrer les liens entre les individus.
- Fédérer les diverses associations autour de l'organisation d'une journée dédiée au civisme et à la citoyenneté.
- Mise en place de l'opération « Un bébé – Un arbre » : un arbuste sera offert à chaque nouveau-né et une journée sera organisée avec les familles pour le planter.

- Mise en place de budgets participatifs qui permettront l'affectation d'une partie du budget extraordinaire de la Ville à des projets citoyens. Ce dispositif de participation citoyenne permettra de rapprocher les habitants qui pourront établir des priorités pour leur quartier en participant à l'amélioration de leur cadre de vie au travers de projets concrets.
- Promouvoir les formations et les conférences relatives aux dangers en matière de réseaux sociaux et de cybercriminalité.

## **VI. UNE COMMUNE SOLIDAIRE OU CHACUN EST RESPECTÉ**

### **1. L'ACTION SOCIALE**

L'action sociale désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion par des actions visant à aider les personnes à vivre harmonieusement ensemble, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à bannir toutes formes d'exclusions.

Le plan de cohésion sociale doit mettre en œuvre des activités permettant ces actions. Les actions qu'il met en place doivent assurer à tous les individus l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social, culturel et visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous. Le plan de cohésion sociale doit mettre en place par des processus collectifs ou individuels des actions dans le cadre de différents axes.

Le CPAS souvent le dernier rempart contre l'exclusion sociale, les défis sont et seront difficiles à relever. Les CPAS doivent être des organismes d'insertion par la mise au travail, de soutien à la formation, de lutte contre l'isolement à toutes les étapes de la vie, d'accès à la culture, aux sports, aux stages jeunesse, ...

Les CPAS doivent poursuivre leur mission principale « permettre à tout un chacun de vivre avec dignité » mais, plus que jamais, ils devront être centrés sur les services aux personnes, sur l'aspect humain du soutien qu'ils apporteront à tous. Les services offerts devront être de plus en plus nombreux et variés pour répondre aux besoins d'une société en constante évolution.

Les politiques menées sous la précédente législature seront poursuivies, à savoir :

- Action sociale responsable plaçant l'individu comme acteur de sa situation (guidances budgétaires, suivi social, ...).
- Mise en place d'une politique active d'insertion sociale et professionnelle soit via le service d'insertion ou via des actions ponctuelles telles que les matinées de l'emploi ou les permanences logements.
- Lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du suivi spécifique pour les jeunes scolarisés mais également par des activités socialisantes et responsabilisantes à l'attention de la Jeunesse.
- Développement du service de médiation de dettes et prévention au surendettement dans le cadre de gestion budgétaire.
- Amélioration des conditions d'accueil au home de repos (souci constant de mise aux normes de l'institution et de modernisation du matériel médical et du mobilier).
- Mise à disposition de logements d'urgence en partenariat avec l'ASBL « Le Relais » ainsi que de deux logements de transit en partenariat avec l'IPBW et la Ville de Jodoigne.
- Gestion d'une résidence-services située au centre-ville à destination des plus de 60 ans (11 logements).
- Mise en place d'un partenariat par la mise à disposition de locaux dans le cadre de la garde médicale du week-end à la Résidence-services « Larivière ».

- Organisation de conférences touchant la santé pour le grand public.
- Participation active à l'opération « Eté Solidaire ».
- Mise en place d'actions de solidarité comme par exemple la redistribution de jouets récoltés via l'InBW au sein du parc à containers lors de la Saint Nicolas et des fêtes de fin d'année, distribution de vivres alimentaires, redistribution de meubles et de vêtements, opération « boîte à chaussures », partenariat « hiver » avec l'armée pour la distribution de vêtements chauds et de couvertures, etc.
- Mise à disposition de la population d'un service de nettoyage à domicile.
- Participation du CPAS à la mise en place de l'épicerie sociale en partenariat avec la Croix Rouge et l'ASBL « Crabe ».
- Ouverture sur le monde de la culture (voyage culturel, participation aux frais d'inscription dans des clubs de sports ou à des associations culturelles, ...).
- Animation de la Table Ronde Sociale (lieu de rencontre des acteurs sociaux).
- Création et pérennisation d'assemblées consultatives (Conseil Communal des Jeunes, Conseil Communal Consultatif des Aînés,...)
- Participation à des projets sociaux dans le cadre de la supra-communalité.

**La majorité prévoit les actions suivantes à développer dans le courant de la prochaine législature :**

- Optimisation du service d'insertion professionnelle au CPAS et poursuite du partenariat avec les organismes publics dont la Ville de Jodoigne et les ASBL dans le cadre d'engagements d'article 60§7.
- Développement du service social général du CPAS (croissance des guidances budgétaires, accompagnement des personnes, formations à l'attention des bénéficiaires, permanences logement, ...).
- Dans le cadre de l'insertion professionnelle, renforcer les contacts avec le monde des employeurs de manière à valoriser les emplois d'insertion (relations avec les industries, les PME, les indépendants, l'UNEST, ...).
- Création au sein du CPAS, en collaboration avec l'éco-conseillère, d'un service conseil en énergie, pour aider les citoyens à consommer moins et mieux, et pour limiter la facture énergétique des ménages, en particulier auprès des plus défavorisés.
- Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire lié à la précarité pour les plus de 18 ans et en particulier pour les étudiants aux études supérieures.
- Intensifier la poursuite des actions menées en matière de logement (octroi d'aides locatives, octroi de garantie bancaires, aide à la recherche de logements) et donc poursuivre les permanences (« logement » dans le cadre du plan de cohésion sociale).
- Poursuite de l'octroi de prime d'installation aux personnes précarisées.
- Poursuivre la rénovation des logements sociaux en partenariat avec l'IPBW.
- Promouvoir des activités intergénérationnelles et de mixité sociale dans le cadre du plan de cohésion sociale en partenariat avec la ville de Jodoigne telles que Eté solidaire, Halloween, ...
- Favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail soit par un travail adapté soit par le bénévolat.
- Développer le service de médiation de dettes.
- Soutenir le Conseil Consultatif des Aînés dans ses initiatives.
- Promouvoir l'organisation d'activités diversifiées à l'attention de tous telles que des conférences, des débats, des activités intergénérationnelles ou multiculturelles.
- Création d'un centre de jour à l'attention du troisième âge.
- Développer et entretenir les structures d'accueil des aînés (home de repos « Le Clair Séjour », résidence-services mais aussi création de lits de courts séjours).

- Promouvoir les initiatives en matière de maintien à domicile des aînés ou de personnes fragilisées, notamment en partenariat avec d'autres acteurs sociaux, communaux mais aussi associatifs et donc développer les services à domicile à l'attention de la population fragilisée.
- Développer le Taxi Social tant pour les aînés que pour les personnes en besoins médicaux ou sociaux en augmentant le nombre de véhicules et en favorisant le bénévolat.

## **2. LES AÎNÉS**

Les progrès technologiques et médicaux développés par notre société font en sorte que l'espérance de vie des individus augmente. L'encadrement social des aînés est un défi auquel notre société doit et va devoir faire face de manière croissante dans les décennies à venir.

Nous devons porter un autre regard sur les aînés, sur la diversité du vieillissement et les multiples réalités qui l'accompagnent car il n'y a pas un vieillissement, mais bien des vieillissements. Les parcours de vie et les expériences reliées à l'avancement en âge se conjuguent au pluriel et se déclinent différemment selon de multiples facteurs personnels et sociaux.

La prise en compte de leurs souhaits, de leurs aspirations, de leur expérience ne peut passer que par la valorisation de leur participation active à des projets mais également par soutenir et développer des initiatives intergénérationnelles ainsi que développer des actions en faveur de leur mobilité. Ce sont des moyens de rompre l'isolement des personnes du troisième âge.

### **Outre les actions déjà menées, nous allons :**

- Promouvoir les activités du Conseil Communal Consultatif des Aînés, favoriser la diversification des activités à destination des séniors (voyages, conférences, débats, sports, informatique, activités associatives, ...).
- Promouvoir les activités culturelles, sportives, récréatives à l'attention du-troisième âge en partenariat avec le monde associatif.
- Développer les activités intergénérationnelles.
- Créer un espace dédié au troisième âge sur le site internet de la Ville de Jodoigne en matière d'occupation temps libre et poursuivre la promotion dans la brochure communale.
- Favoriser le maintien à domicile des aînés par des partenariats avec des ASBL ou des partenaires privés notamment par la mise en place d'un « Proxibus ».
- Intensifier l'organisation des conférences thématiques à l'intention des aînés.
- Création d'un centre occupationnel de jour à destination des aînés.
- Promouvoir la cohabitation intergénérationnelle.
- Dans le cadre du vieillissement actif de la population, poursuivre la mise en place des mécanismes qui visent à garantir la mobilité et à rompre l'isolement.
- Développer le taxi social et permettre la création d'un système de bénévolat afin de promouvoir les contacts intergénérationnels.
- Augmenter le nombre de places en résidence-services qui permettent aux aînés de préserver leur autonomie tout en étant dans un milieu sécurisant au quotidien.
- Permettre et encourager, notamment en partenariat avec le secteur privé ou associatif, la création de nouvelles structures à destination des aînés adaptées aux différentes problématiques liées aux vieillissement de la population comme par exemple des centres de jours, des lits de courts séjours, des institutions adaptées aux différentes démences. Toutes ces structures permettent de conjuguer le besoin de « faire habiter » et celui de soigner en fonction des besoins de chacun. L'objectif étant d'augmenter le nombre de places et de modalités d'hébergement à destination des aînés.

### 3. LE LOGEMENT

La situation idéale et le cadre de vie exceptionnel du Brabant wallon et donc à Jodoigne attire une population qui ne cesse de croître.

Le logement influe de multiples façons sur le bien-être économique et social des ménages; par ailleurs, le logement place aussi les ménages dans un contexte de voisinage spécifique.

Il est donc important d'intégrer dans la politique du logement les priorités suivantes : l'accès au logement par l'acquisition, l'accessibilité sur le marché locatif, la qualité des logements et le type de logements souhaités pour notre commune.

La commune de Jodoigne est composée d'un ensemble de villages à caractère rural prédominant et d'une ville à caractère urbain. Il est donc essentiel de veiller à ce que l'implantation des différents types de logements se fasse en harmonie. Pour cela Jodoigne s'est donné pour outil un schéma de structure communal.

La proximité des commerces, d'école et de services ainsi que des moyens de communication doit être évaluée dans les différents projets.

Les outils tant institutionnels qu'humains existent, il faut qu'ils fonctionnent au mieux et être mis au service de tous.

#### **La majorité prévoit de :**

- Poursuivre la réflexion sur une gestion responsable des réserves foncières avec les différents intervenants privés et publics en matière de nouvelles constructions et cela en fonction des lignes directrices du schéma de structure.
- Développer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de permettre la création de nouveaux logements tout en conservant la ruralité de nos villages. Dans cette réflexion urbanistique, veiller à intégrer les différents services aux nouvelles zones d'habitat.
- Avec comme outil la taxation sur les immeubles inoccupés, favoriser la réhabilitation de logements abandonnés ou non utilisés.
- Etre une commune attentive aux conditions de logement de ses habitants et renforcer avec les différents partenaires publics le suivi des logements locatifs dans le cadre du respect des normes locatives en vigueur.
- Poursuivre au sein du CPAS la mise en place d'un service spécifique logement qui permettra un accompagnement accru dans la recherche des logements locatifs mais également un suivi quant à la qualité du logement. L'engagement d'un travailleur social spécifiquement chargé de cette mission est une priorité.
- Poursuivre l'octroi des aides locatives et des garanties locatives.
- Accroître les actions en partenariat avec l'IPBW, le Province du Brabant wallon et l'agence immobilière sociale afin de fournir sur le marché non seulement du logement locatif, mais également dans le cadre de l'acquisition, des logements accessibles aux revenus moyens et faibles.
- Poursuivre la permanence logement dans le cadre du plan de cohésion sociale qui non seulement soutient la recherche d'un logement mais informe sur les modalités d'acquisition, de transformation de logements.

## 4. LE HANDICAP

Les autorités publiques se doivent également d'inscrire dans leur priorité l'inclusion de la personne handicapée dans leurs actions et de les soutenir dans leurs démarches afin qu'elles puissent vivre dans la communauté et y participer.

Le handicap prend des formes très variées, depuis la simple difficulté à monter un escalier jusqu'aux déficiences particulièrement invalidantes, et renvoie donc à une population hétérogène qui ne peut être appréhendée par un traitement social global.

Les autorités publiques doivent permettre aux personnes présentant un handicap d'atteindre un certain degré d'autonomie, d'épanouissement et de participation à la vie sociale.

Des actions concrètes ont été entreprises pour rencontrer cet objectif :

- Le « Taxi Social » est équipé d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite.
- Participation de la Ville de Jodoigne et du CPAS aux « Jodolympiades », olympiades à l'attention des personnes handicapées.
- Partenariat du CPAS et de la Ville de Jodoigne avec l'ASBL « Notre Maison » notamment en matière de mise à disposition de locaux et d'actions solidaires comme celles des ambassadeurs dans le cadre d'une « commune propre » dans nos rues et nos cimetières.
- Engagements par les autorités communales de personnes reconnues par l'AVIQ dans les services publics et adaptation du travail qui leur est confié.
- Amélioration des infrastructures à destination des personnes qui souffrent d'un handicap physique (adaptation des passages piétons et feux de signalisation).
- Accueil d'associations à destination des personnes souffrant d'un handicap dans les locaux communaux ou du CPAS comme par exemple les permanences de l'ASBL « Sourd dimension ».
- Mise en place d'un pôle spécifique « handicontakt » au CPAS.

### **Le CPAS et la Ville de Jodoigne axeront leur politique sur les thèmes suivants :**

- Poursuite des améliorations des conditions d'accueil des personnes qui souffrent d'un handicap dans les services publics notamment pour l'accès au parc communal et à la maison communale, ...
- Poursuite des actions menées en faveur du handicap et amélioration de celles-ci (Taxi Social, partenariat avec les ASBL, ...)
- Promouvoir au sein des services publics l'engagement des personnes qui souffrent d'un handicap mais également en partenariat avec le secteur privé. Faciliter leur insertion par le bénévolat.
- Veiller au bon fonctionnement du point « handicontakt » en collaboration avec l'AVIQ et soutenir les personnes handicapées ou en procédure de reconnaissance de handicap dans leurs démarches administratives soit par le biais des travailleurs sociaux du CPAS ou par l'accueil dans les locaux publics de structures spécialisées.
- Permettre une meilleure mobilité des personnes qui souffrent d'un handicap en améliorant les infrastructures publiques et en veillant à la prise en compte de leur mobilité dans les cahiers des charges de travaux réalisés par la Ville et le CPAS.
- Prendre en compte les difficultés des personnes souffrant d'un handicap dans le cadre du plan de mobilité.
- Améliorer l'accessibilité, là où c'est possible, aux trottoirs notamment au centre-ville.

- Favoriser l'intégration de la personne handicapée dans les activités organisées par les pouvoirs publics et notamment en termes de cohésion sociale.
- Poursuivre dans les écoles communales l'intégration d'élèves à besoins spécifiques et veiller à leur offrir de réelles opportunités d'épanouissement.

## **VII. LA PETITE ENFANCE ET L'ENSEIGNEMENT**

### **1. LA PETITE ENFANCE**

A peine conçu, l'enfant est déjà le centre de préoccupation de ses parents. La question de son futur milieu d'accueil devient très vite une de leur grande priorité. Notre Ville joue un rôle important dans la vie des familles jodoignaises, l'accueil des tout-petits en fait bien entendu partie.

Notre projet d'accueil est basé sur une relation privilégiée entre l'enfant et l'adulte. Le respect de son rythme, de ses besoins et de sa personnalité sont nos priorités. Le rôle du milieu d'accueil s'inscrit dans le suivi des apprentissages familiaux, et s'exerce tant sur le plan de la santé, que sur le plan social et éducatif.

Outre les deux implantations communales, qui peuvent accueillir actuellement 69 enfants, il existe d'autres structures d'accueil reconnues par l'ONE sur notre territoire : une crèche privée, des accueillantes conventionnées et encadrées par l'ISBW ainsi que des accueillantes autonomes.

#### **La politique de la majorité s'axera sur les actions suivantes :**

- La création de maisons d'enfants en collaboration avec la Province du Brabant wallon.
- La création d'une nouvelle structure communale pouvant accueillir une vingtaine d'enfants.
- La rénovation de la crèche « Les Lutins ».
- Afin de répondre aux besoins des jeunes parents, nous avons la volonté d'augmenter de manière significative les places d'accueil sur notre territoire en créant des partenariats publics-privés ainsi qu'un projet de collaboration avec les futurs lotisseurs et les entreprises locales.
- Le soutien à la création de milieux d'accueil privés dans la ville et les villages.
- Une réflexion sur la possibilité d'offrir un accueil flexible et différencié.
- Maintenir et étendre la consultation à destination des nourrissons dans nos locaux.
- L'opération « Un bébé - un arbre » : un arbuste sera offert à chaque nouvelle naissance et une journée sera organisée avec les familles pour procéder aux plantations.
- L'organisation de conférences sur l'allaitement, le développement global de l'enfant, son sommeil et les pièges du baby blues, ...
- Une réflexion sur un service de garde d'enfants malades à domicile, ce service sera destiné aux enfants de 3 mois à 12 ans.

### **2. L'ENSEIGNEMENT**

La Ville de Jodoigne est un pôle scolaire important, près de 4800 étudiants fréquentent les différents établissements établis sur notre Commune, le libre choix y est donc assuré. A Jodoigne, nous défendons le principe d'un enseignement accessible à tous dans le respect et la mixité quelle qu'elle soit.

De la maternelle au secondaire vous aurez le choix de l'orientation scolaire de votre enfant, et ce, grâce à la pluralité des réseaux présents sur notre Commune.

L'enseignement communal fondamental à lui seul représente une population scolaire de plus de 800 élèves répartis sur 8 implantations et sous la tutelle de deux directions très présentes sur le terrain.

L'équipe pluridisciplinaire est constituée à ce jour de 60 enseignants, 1 secrétaire, 5 assistantes maternelles, 1 technicien polyvalent, 8 techniciennes de surfaces, 2 ouvriers, 2 chauffeurs de bus et 12 accueillantes. Une enseignante primaire est détachée à plein temps à la bibliothèque communale afin qu'une approche pédagogique et ludique puisse être abordée avec les plus petits.

Des classes de neige, vertes et sportives sont organisées dès la maternelle, celles-ci ont pour but de favoriser l'autonomie et le développement psychoaffectif de nos enfants.

L'immersion linguistique en néerlandais est présente dans notre enseignement et rencontre un grand succès.

Nous mettons un point d'honneur à assurer un encadrement suffisant et à privilégier des classes à dimension humaine en augmentant l'effectif enseignant via les finances communales, si nécessaire.

Les acteurs sportifs, culturels et associatifs font également partie du projet pédagogique de nos écoles car il n'y a pas que les connaissances qui sont transmises à nos élèves, il y a également et surtout, les compétences pour que demain ces enfants deviennent des citoyens responsables et préparés à assurer leur émancipation sociale.

#### **Pour la prochaine législature, la majorité compte :**

- Créer une immersion linguistique en anglais.
- Poursuivre la rénovation et l'embellissement des écoles (Jodoigne-Souveraine, Saint Remy-Geest, Sainte Marie-Geest, Piétrain).
- Poursuivre et développer l'enseignement en immersion néerlandais en créant des échanges linguistiques avec le dernier degré du primaire.
- Développer les projets d'intégration d'élèves à besoins spécifiques en proposant des formations à nos enseignants.
- Prévoir des tableaux interactifs et faire ainsi entrer les nouvelles technologies dans nos écoles en assurant une bonne formation de nos enseignants à ces nouveaux outils et donc modifier la méthodologie et l'apprentissage.
- Construire une nouvelle école à Mélin.
- Doter toutes les écoles communales de préaux.
- Ouvrir les cours d'écoles, munies d'espaces de jeux, aux enfants du village durant les congés scolaires.
- Généraliser les écoles de devoirs dans toutes les implantations en favorisant l'intergénérationnel avec des enseignants retraités.
- Maintenir la neutralité de notre enseignement.
- Continuer à promouvoir dans nos écoles le développement durable en offrant des fruits de saison et en favorisant les producteurs locaux.
- Des animations pédagogiques et des ateliers relatifs à l'éducation à l'environnement seront organisés dans nos écoles.
- Maintenir un enseignement à dimension humaine en favorisant l'engagement sur fonds propres d'enseignants et éviter les classes trop peuplées.
- Afin de donner de manière pédagogique et ludique l'attrait à la lecture à nos petits, nous maintiendrons l'emploi de l'institutrice détachée à plein temps à la bibliothèque communale.
- Accentuer les actions de citoyenneté et du bien vivre ensemble en respectant l'autre dans ses différences.

- Le bien-être de nos élèves et de nos enseignants est une priorité, nous proposerons, avec l'aide de personnes formées à cet effet, la mise en place d'outils pour une bonne gestion du stress afin d'assurer le bien-vivre en classe et la sérénité.

### **3. L'ACCUEIL TEMPS-LIBRE**

Le service de l'accueil extra-scolaire est dynamique et proactif. En partenariat avec l'ONE, il informe le citoyen et l'aide de manière concrète dans ses recherches, et ce, en répertoriant les opérateurs actifs qui mettent en place sur notre territoire des activités et des stages destinés aux enfants de 2,5 ans à 12 ans. Le but principal de la mission est axé sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, en respectant son rythme, durant son temps libre.

L'accueil des enfants dans les espaces de garderies (tous réseaux confondus) a été significativement amélioré durant cette législature. Les personnes en charge de l'accueil bénéficient désormais de formations qualifiantes et enrichissantes, afin de professionnaliser leur intervention avec les enfants. Le Centre Culturel, la Maison du Conte et de la Littérature, la bibliothèque et la ludothèque sont des partenaires que nous privilégions.

En dehors de l'année scolaire, le service organise, en collaboration avec l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (ISBW), 7 semaines de plaines de vacances. L'encadrement de ces plaines est assuré par des professionnels de l'enfance et 24 jeunes engagés par la Ville. Les jeunes parents peuvent ainsi continuer leurs activités professionnelles sereinement en attendant la période des vacances en famille.

#### **Voici les objectifs pour la prochaine législature :**

- Le maintien des 7 semaines de plaines en collaboration avec l'ISBW.
- Finaliser le projet d'intégration d'enfants porteurs de handicaps lors des plaines organisées par la Ville.
- Poursuivre la formation des accueillant(e)s en collaboration avec l'ALE et l'ISBW afin d'assurer des conditions d'accueil optimales.
- Maintenir et renforcer les synergies tant avec les écoles primaires qu'avec les autres partenaires : les ASBL, le Centre culturel, la bibliothèque, la Maison du Conte et de la Littérature, l'Académie de musique et la ludothèque.
- Renforcer le rôle de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) qui regroupe tous les réseaux scolaires et les différentes ASBL actives en la matière.

## **VIII. LA CULTURE, LES SPORTS, LA JEUNESSE, L'ANIMATION A JODOIGNE : UNE MULTITUDE DE POSSIBILITÉS**

### **1. LA CULTURE**

Des manifestations culturelles de très grande qualité, une multitude d'activités et d'animations en tous genres et pour tous publics se déroulent à Jodoigne. Le rôle des pouvoirs publics est de permettre l'épanouissement de cet enthousiasme.

La Ville abrite et cofinance de nombreux opérateurs culturels reconnus :

- ✓ Le Centre culturel.
- ✓ L'Académie de musique.
- ✓ La bibliothèque.
- ✓ Le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne.
- ✓ La Maison du Conte et de la Littérature.

La Ville soutient également de nombreuses associations telles que la ludothèque, les formations musicales locales, les Baladins du Miroir, ...

L'offre culturelle s'est enrichie ces 15 dernières années grâce au dynamisme des acteurs culturels présents sur le territoire de notre commune, à leurs collaborations intenses et continues, soutenues et encouragées par l'administration communale.

Notons les nombreuses collaborations avec les communes voisines et la Province en vue de développer une offre culturelle adaptée au milieu rural et à ses spécificités (GAL, Centre culturel, bibliothèque, Maison du Conte et de la Littérature).

Avec plus de 50 activités par an, le Centre Culturel propose un programme large et diversifié pour tous les publics, dans le centre-ville mais aussi dans les villages. L'équipe professionnelle construit une programmation théâtrale et musicale ainsi que des projets participatifs à destination des enfants, des écoles, des familles mais aussi des personnes plus âgées ou isolées.

Plus de 250 personnes (enfants, ados, adultes, ...) fréquentent les ateliers de peinture et de poterie du Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche, les cours d'histoire de l'art afin de s'initier aux langages artistiques et à la diversité des modes d'expression dans un esprit d'ouverture à autrui et d'enrichissement personnel.

La pérennisation de l'établissement de l'Académie de Musique dans ses locaux actuels a pu être conclue avec la province du Brabant wallon. Plus de 600 élèves fréquentent l'Académie de Musique et y reçoivent une éducation musicale diversifiée et de qualité. L'art de la parole y est également enseigné.

La bibliothèque rencontre un succès croissant. Des stages, des colloques et des formations y sont régulièrement organisés. Plus de 2000 lecteurs sont inscrits à la bibliothèque communale. En complément du service classique de prêt de livres, de nombreuses activités y sont proposées : heures du conte, ateliers,... Une animatrice est chargée de développer des synergies avec les écoles et propose des actions visant à faire découvrir le monde du livre et de l'écrit.

La ludothèque, désormais hébergée sous le même toit que la bibliothèque afin d'y faciliter l'accès, rencontre également un succès grandissant.

Rénovée depuis 2011, et située sur la Grand-Place, la Chapelle Notre-Dame du Marché accueille annuellement près de 5.000 personnes dont de nombreuses écoles lors d'expositions, de concerts, de spectacles ainsi que des visites touristiques. Pour rappel, ce cadre majestueux revêt une double vocation culturelle et culturelle, une première en Belgique.

Autre fait marquant : l'ouverture au public en 2015 du domaine du « Stampia » avec l'arrivée du théâtre forain des Baladins du Miroir et l'installation des bureaux du GAL Culturalité.

Des cours d'informatique sont organisés à l'implantation scolaire de l'Ardoisière pour les seniors.

La collaboration avec « Culturalité », avec la Maison du Conte et de la Littérature, avec le théâtre éphémère, avec les Baladins du Miroir et avec d'autres acteurs de la vie culturelle ont également

largement contribué à ce foisonnement d'événements. Rappelons-nous du parcours « Fenêtre sur Mur », des représentations des Baladins du Miroir, des concerts au Hall, des expositions et des concerts à la Chapelle du Marché.

**Nous entendons poursuivre dans la même voie qui permet le développement d'une vie culturelle diversifiée. Nous voulons encore accroître ce formidable élan d'ardeur qui anime l'activité culturelle et veiller à lutter contre la fracture numérique, sociale et l'isolement.**

- Nous continuerons donc à soutenir financièrement et matériellement le Centre culturel, la Maison du Conte et de la Littérature et le « GAL Culturalité ».
- Le soutien de la ville sera évidemment également apporté aux artistes locaux et aux diverses manifestations organisées par les associations tant dans la ville que dans les villages.
- Le maintien d'un programme d'animations conviviales et gratuites de proximité qui favorisent les rencontres entre habitants : Fête d'Halloween, Quartier en Fête, Scène de Villages, Marché de Noël, Jeux intervillages, patinoire ...
- La programmation d'activités en journée pour les seniors : ciné-débats, conférences, ...
- La création de services d'accompagnement au sein de la bibliothèque : espace numérique, écrivain public, point emploi,...
- Le maintien du service de bibliothèque à domicile.
- La pérennisation des synergies avec les écoles.
- La poursuite de l'aménagement des lieux de culture : la rénovation de l'Hôtel des Libertés, l'amélioration de l'accès à la bibliothèque (ascenseur), la construction d'une salle polyvalente au sein de la nouvelle plaine sportive de « La Gadale », ...
- La restauration de la salle des Rendanges afin qu'elle devienne un espace culturel polyvalent qui puisse accueillir le centre culturel et les associations, et qui soit équipé de manière à pouvoir organiser des spectacles, du théâtre, des conférences, des concerts et des expositions. Son caractère polyvalent permettra aussi, comme aujourd'hui, l'organisation de soupers et d'autres festivités.

## **2. LES SPORTS**

Il est prouvé que la pratique d'un sport est importante tant pour la santé physique que mentale de chaque individu. Elle est également un moyen efficace d'aider les jeunes à s'épanouir et à s'intégrer dans la société.

Les moyens dégagés à cet effet par la Ville ont permis de développer une politique sportive et d'animations très dynamique, proactive, tenant compte de l'augmentation de la population jodoignoise. Quelques chiffres : plus de 50 clubs sportifs sont présents sur l'entité de Jodoigne, dont 30 occupaient le hall des sports Baudouin Ier qui comptabilisait plus de 100.000 entrées par an.

Après la destruction du hall Baudouin Ier, le 23 juin 2016, la Ville de Jodoigne a agi très rapidement : dans un premier temps, divers espaces ont été trouvés et réservés afin que tous les stages programmés pour les vacances d'été puissent se dérouler. Dans un second temps, tous les clubs qui occupaient le hall ont été rapidement recasés dans diverses salles de la région dont une bonne partie des locations est prise en charge par la Ville. Enfin, un projet ambitieux de construction d'un nouveau pôle sportif a été rapidement envisagé. Ce projet est maintenant officiellement lancé puisque le Conseil communal du 29 mai 2018 a validé l'acquisition de plus de 12 hectares qui accueilleront ce vaste complexe sportif polyvalent.

## **UN PROJET AMBITIEUX POUR JODOIGNE ET L'EST DU BRABANT WALLON : LA PLAINE DE LA GADALE.**

Après la tempête qui s'est abattue sur le hall Baudouin 1<sup>er</sup> en juin 2016, les autorités communales ont voulu rebondir rapidement en faisant de ce coup dur une opportunité. Ils ont alors développé un projet global pour l'offre sportive et culturelle à Jodoigne.

L'objectif est de regrouper l'ensemble des activités sportives et culturelles proposées sur le territoire de la Commune sur un site unique de plus de 12 hectares.

Le site qui a été sélectionné est optimal en termes de mobilité : situé près du RAVeL, dans un rayon de 15 minutes à pied du centre-ville et à proximité de la gare des bus.

Le site abritera les infrastructures suivantes :

- Un hall sportif d'une superficie d'environ 4.158 m<sup>2</sup> comprenant une grande salle multisport avec deux plateaux, deux salles de danse, deux dojos, une salle de tennis de table – tir à l'arc – escrime, de nombreux vestiaires et réserves ainsi qu'une zone administrative pour le personnel.
- Une piscine d'une superficie d'environ 2.340 m<sup>2</sup> comprenant un grand bassin (25 sur 15), un petit bassin d'apprentissage (10 sur 8), une pataugeoire, une zone ludique, une zone de relaxation, des vestiaires individuels et collectifs.
- Une cafétéria d'une superficie d'environ 450 m<sup>2</sup> commune au hall et à la piscine comprenant une cuisine semi-professionnelle et une terrasse.
- Une salle polyvalente d'une superficie d'environ 4.170 m<sup>2</sup> d'une capacité en spectacle assis de 1.500 places, en spectacle debout de 3.000 places et pour un repas de 1.200 personnes. Elle est dotée d'un hall d'entrée, d'un guichet d'accueil, d'une cuisine professionnelle, d'un espace polyvalent, d'une scène, d'une arrière-scène, de zones techniques et de loges.
- Des terrains de sport extérieurs : un terrain de foot en herbe avec piste d'athlétisme, un terrain de football supplémentaire, deux terrains de tennis intérieurs et deux terrains extérieurs, deux terrains de beach volley, quatre pistes de pétanque, un couloir de tir à l'arc. Les terrains extérieurs seront accompagnés de buvettes et de vestiaires spécifiques. Le Collège se réserve la possibilité de faire évoluer ou de modifier le programme selon les besoins sportifs.
- Des aménagements extérieurs : voiries d'accès, zones de parking en suffisance, place publique,...

Le projet est développé en phases :

- Phase 1 : la construction des infrastructures qui répondent aux besoins les plus urgents des concitoyens, à savoir le nouveau hall sportif et la piscine communale.
- Phase 2 : la construction d'une salle polyvalente ainsi que des terrains extérieurs dont un terrain de foot en herbe avec piste d'athlétisme.
- Phase 3 : la construction de terrains extérieurs complémentaires.

La volonté est de construire des infrastructures modernes qui tiennent compte des évolutions techniques au niveau architectural, urbanistique et environnemental. Le Collège communal a ainsi décidé que la chaleur nécessaire au pôle sportif sera basée sur une source d'énergie renouvelable, à savoir la biomasse poly-combustible (bois-miscanthus).

En 2018, le projet a franchi des étapes importantes :

- L'ensemble des terrains qui constituent le site de la Plaine de la Gadale ont été acquis par la Ville sans qu'aucune expropriation n'ait été nécessaire.
- De nombreuses négociations ont été menées avec les autorités subsidiaries tant provinciales que régionales et les subsides ont été octroyés au stade de l'accord de principe.
- La Régie communale de la Plaine de la Gadale, qui sera amenée à gérer le site, a été créée et est désormais pleinement opérationnelle.
- L'étude de mobilité a été réalisée par le bureau d'étude Agora et ses conclusions ont été rendues au mois de mai.
- Une évaluation archéologique a été menée sur le site au mois d'octobre par les équipes de l'Agence Wallonne du Patrimoine, aucun vestige pertinent n'a pu être découvert.
- Le cahier des charges pour la désignation de l'auteur de projet est en cours de finalisation.

## **UNE MULTITUDE D'AUTRES PROJETS**

- Le maintien de la prise en charge d'une partie des locations de salles pour les clubs sportifs qui occupaient le hall.
- La restauration complète des infrastructures du club de rugby BWest et de la maison de village de Piétrain.
- L'installation régulière d'une patinoire sur la Grand-Place.
- L'aménagement d'un espace multisports et de convivialité de type « Agoras-pace » et « Street Workout » dans le parc communal et la désignation d'un gardien responsable de la surveillance du parc.
- L'organisation d'un grand tournoi annuel de beach volley.
- L'organisation bisannuelle d'un salon des sports afin de mettre tous nos clubs en valeur.
- La promotion du sport à l'école et l'organisation de compétitions interscolaires.
- L'organisation de grands événements sportifs en vue de promouvoir le sport.
- La promotion du sport pour le 3ème âge.
- L'organisation de conférences santé-sports.
- Le maintien du soutien en aide matérielle aux clubs sportifs.
- La poursuite de l'organisation des mérites sportifs.
- L'organisation de balades découvertes à vélo.
- La création de parcours VTT balisés.
- La réalisation de pistes cyclables entre les villages et le RAVEL.
- La rénovation des modules et des aires d'exercices sur le RAVEL.
- Le maintien de la quinzaine sportive « inter réseaux ».
- L'organisation d'une course de jour : les 20 kms de Jodoigne.
- Le maintien de la Corrida et l'organisation d'un triathlon en collaboration avec le JETT.
- L'organisation de courses « découverte des villages » en utilisant les maisons de village comme relais.
- Le soutien aux différents clubs de pêche afin de développer et de favoriser cette activité.
- Le soutien à la création d'un club de bridge.

### 3. LA JEUNESSE

La construction d'un jeune passe par l'intérêt et la place qu'on lui accorde. Le Service Jeunesse de la Ville de Jodoigne, qui est aujourd'hui constitué d'une assistante sociale et d'un éducateur, un binôme disponible et à l'écoute des jeunes, a de multiples missions :

- ✓ L'accès à la santé et le traitement des assuétudes.
- ✓ Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.
- ✓ La lutte contre le décrochage scolaire.
- ✓ La sensibilisation des jeunes au civisme et à la citoyenneté.

La philosophie mise en place au sein du service a pour but de donner aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de s'épanouir au travers d'activités culturelles, ludiques et sportives.

Le Service Jeunesse a également fait durant cette législature de multiples actions :

- En compagnie du Steward urbain, depuis plusieurs années, notre équipe arpente quotidiennement les rues de notre Cité : une approche axée sur la prévention, l'écoute et la lutte contre le décrochage scolaire.
- Le Service Jeunesse participe à l'opération « Délibère-toi » axée sur l'occupation des jeunes dans le cadre des jours « blancs » à destination des 3 réseaux de l'enseignement secondaire.
- Dans le cadre de ses missions, le service met en place différents outils comme des conférences débats sur des thèmes de société spécifiques à la jeunesse des actions de préventions contre les assuétudes, les risques liés aux réseaux sociaux, etc.
- Chaque année un Conseil communal des enfants est constitué de manière démocratique. Le but de ce CCE est de donner la parole aux acteurs de la société de demain et de mettre en place, avec eux, des actions citoyennes et pédagogiques.
- Depuis plusieurs années, le Service Jeunesse organise la journée « Place aux enfants » qui ouvre une fenêtre sur le monde du travail.
- De multiples rencontres intergénérationnelles et multiculturelles ont été réalisées durant cette législature : une belle collaboration avec le Home Clair Séjour, le Centre Fédasil et l'ASBL Notre Maison.
- La Ville est également un levier pour trouver un job durant les temps libres du jeune. Les jobs étudiants proposés par la Ville et le CPAS sont valorisants et qualifiants tant au niveau de l'encadrement des plaines de vacances que dans le cadre de l'opération « Été solidaire ».
- Les mouvements de jeunesse sont bien implantés dans notre commune. Une aide d'ordre logistique leur est octroyée.

**Nous allons poursuivre ces actions et notre volonté est d'amplifier celles-ci par :**

- Le déménagement du Service Jeunesse vers un endroit plus convivial aménagé en plateau où les jeunes pourront se retrouver.
- La poursuite des actions de prévention contre le décrochage scolaire, les dérives des réseaux sociaux et la lutte contre les assuétudes.
- Promouvoir la formation en sécurité routière pour les jeunes usagers de la route.
- La poursuite de l'engagement d'étudiants en proposant des jobs qualifiants et gratifiants pour les jeunes dans le cadre de l'opération Été Solidaire ou dans le cadre de l'encadrement des plaines de la Ville.
- La poursuite du Conseil communal des enfants.
- La mise en place de processus consultatifs à l'attention des jeunes.
- La création d'une page spécifique à l'attention de la jeunesse sur le site de la Ville.

- L'organisation de conférences thématiques et participatives avec des thèmes traitant les éventuelles difficultés qui peuvent être rencontrées tout au long de l'évolution de l'enfant.
- Maintenir l'aide logistique aux mouvements de jeunesse et veiller à la qualité des infrastructures mises à leur disposition.
- L'intensification des actions intergénérationnelles et multiculturelles.
- L'organisation de voyages et d'activités avec les jeunes et leurs familles.

#### **4. LES ASSOCIATIONS**

Un grand nombre d'associations sont établies à Jodoigne et exercent des activités dans des domaines variés : sportifs, environnementaux, culturels, ateliers artistiques, animation de quartiers et de villages, ... Plutôt que de pratiquer une politique de saupoudrage de subsides, nous avons toujours voulu pouvoir apporter aux associations une aide matérielle, par exemple par la mise à disposition de salles, de chapiteaux, de chaises, de tables, de transports, de matériel audio-visuel, ...

Pour répondre au mieux aux attentes des associations, de nouveaux chapiteaux, de nouvelles tables et de nouvelles chaises ont été acquis ainsi que du matériel audio-visuel.

La maison de village de Saint-Remy-Geest a été restaurée au profit des activités organisées dans le village.

L'aménagement de la maison de village de Dongelberg est pratiquement terminé.

La maison de Village de Jauchelette a été inaugurée.

Les installations de l'ancien club de foot de Piétrain accueillent aujourd'hui le club de rugby BWest et sont à la disposition des associations.

Les locaux appartenant à la Ville sont mis gratuitement à la disposition des associations.

Durant la prochaine législature, nous allons :

- Terminer l'aménagement de la maison de village de Dongelberg.
- Restaurer complètement la maison de village et des installations du club de rugby BWest basé à Piétrain.
- Poursuivre le soutien en équipement et aménagement des maisons de village de Saint-Remy-Geest, Piétrain, Jauchelette et Dongelberg.
- Conclure une convention avec la Fabrique d'église de Mélin afin que l'annexe de la cure puisse être à la disposition des associations du village.
- Maintenir l'aide aux associations par le prêt de matériel.
- Créer de nouvelles maisons de village.

## **IX. LES TRAVAUX PUBLICS : UN SERVICE AUX CITOYENS ET A LA COLLECTIVITE**

Nous avons la chance de posséder un vaste territoire, cet énorme avantage n'est pas sans conséquence quant à la charge de travail incombant au service des travaux.

Jodoigne a 300 km de voiries carrossables et 400 km de chemins de terre, c'est dire combien la tâche est importante et les défis nombreux.

Le Service des Travaux constitue un véritable service de proximité avec les citoyens.

Il développe ses principales compétences dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, des voiries communales, des espaces verts, des cimetières et des cours d'eau de 3ème catégorie. Il contribue également à l'organisation des festivités comme le marché de l'Ascension, la Braderie, Jodoigne-les-Bains, ...

Au niveau de la collecte des eaux usées, Jodoigne fait figure de très bon élève. Avec les derniers travaux réalisés sur le ruisseau Saint-Jean à Jodoigne et sur l'Orbais à Dongelberg, nous atteignons un taux d'épuration collective de près de 91 % des eaux usées.

De multiples rues ont été refaites depuis 2012. Impossible de toutes les citer mais pointons néanmoins la traversée de Dongelberg via la rue Saint-Laurent et la rue d'Incourt, les rue du Modron, de l'Abattoir et du Tombois à Jodoigne, la rue de Gobertange à Melin, la rue du Village à Lathuy, ...

### **1. UN PROGRAMME POUR LA VILLE ET POUR CHAQUE VILLAGE**

- La sécurisation des voiries communales et la réalisation d'un cadastre rue par rue via le Plan de Mobilité.
- La poursuite du plan d'égouttage (collecte et épuration des eaux usées à Molembais et à Sart-Mélin).
- L'aménagement de zones inondables temporaires et la continuation du plan global de lutte contre les inondations.
- L'accroissement des équipes d'ouvriers chargés du maintien de la propreté.
- La poursuite de la rénovation de voiries avec l'établissement d'un cadastre de priorité.
- La rénovation de la Grand-Place et la mise en valeur du « cœur de ville ».

### **2. LES BATIMENTS COMMUNAUX**

La restauration des bâtiments communaux est une des priorités principales de la prochaine législature.

Des travaux de rénovation d'économie d'énergie et de sécurisation seront effectués notamment :

- à la crèche communale
- à l'Espace-Enfance
- au Château Pastur
- à la Salle des Rendanges
- au Musée Gérardin
- dans les écoles communales
- à l'Hôtel des Libertés (finalisation de la restauration)

### **3. LA CRÉATION DE PISTES CYCLABLES**

La création de pistes cyclables sera également une priorité de la majorité communale avec :

- La création d'un chemin cyclable (de type Ravel) en site propre le long du contournement.
- La création d'un chemin cyclable reliant Melin, Saint-Remy-Geest et Zétrud-Lumay.
- La création d'un chemin cyclable reliant Jodoigne et Piétrain depuis le Ravel et le chemin des Moines.
- La rénovation de la piste cyclable reliant la rue de Piétrain à la rue Longue et la création d'une voie cyclable vers Hélecine via la rue Notre-Dame et la Rue Saint-Vincent à Piétrain.
- La sécurisation de la piste cyclable (N29) depuis Jauchelette jusqu'à Jodoigne.
- La création d'une nouvelle piste cyclable sécurisée reliant Sart-Mélin, Mélin et Lathuy à Jodoigne le long de la Chaussée de Wavre (N240).

### **4. LES TROTTOIRS ET LES ACCOTEMENTS**

Une attention particulière sera apportée à

- L'aménagement des trottoirs en apportant une attention particulière aux personnes à mobilité réduite.
- L'obligation de créer des trottoirs dans tous les nouveaux lotissements ou les nouveaux quartiers et devant les nouvelles constructions.
- Toute restauration en profondeur de voirie inclura, là où c'est possible, l'aménagement de trottoirs ou d'accotements afin de sécuriser les usagers faibles.

### **5. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Nous proposons :

- L'adhésion à un vaste plan de renouvellement de l'éclairage public sur l'entièreté de notre commune. L'utilisation systématique de lampes à basse consommation énergétique (LED) aura un effet bénéfique pour l'environnement et compensera l'investissement.
- La sécurisation par un éclairage adapté des passages pour piétons et des endroits potentiellement dangereux.
- La mise en valeur des bâtiments remarquables par un éclairage spécifique.
- La création d'un éclairage d'ambiance sur la Grand-Place de Jodoigne et sur les places de nos villages.

### **6. LES CIMETIÈRES**

Pour l'aménagement harmonieux des cimetières, nous agissons sur les thématiques suivantes :

- L'obtention du label Cimetières Nature niveau 3 pour 2020 pour l'ensemble des cimetières de l'entité.
- Le renforcement de l'équipe des ouvriers dans les cimetières.
- Veiller à la propreté des cimetières tout en respectant l'obligation du Zéro produit phyto.
- L'acquisition de matériel d'entretien spécifique.
- La mise en place d'un cadastre informatique de l'ensemble des cimetières.
- Une attention particulière sera portée aux pelouses d'Honneur pour valoriser les sépultures des anciens combattants ainsi qu'au patrimoine funéraire remarquable.

## **X. LES FINANCES COMMUNALES**

La gestion financière d'une commune est un défi quotidien.

Ce n'est pas une finalité en soi mais un outil au service de tous.

L'analyse régulière des indicateurs financiers et économiques alliés aux indicateurs sociaux et démographiques contribue à déterminer les limitations et/ou les opportunités en matière de besoins spécifiques de la population et cela dans le cadre des différentes matières traitées par la commune.

Les moyens affectés aux différents services gérés par la commune doivent être soutenus par une gestion dynamique, réaliste et raisonnée.

Le budget communal arrêté par le Conseil reprend toute la gestion de la commune. Il s'agit d'un document de prévision mais aussi d'autorisation au Collège communal, qui reçoit via celui-ci les moyens de mettre en œuvre un programme politique déterminé.

Il convient de souligner l'importance du rôle économique et social endossé par la commune ainsi que les efforts conséquents qu'elle consent dans nombre de domaines liés au bien-être des citoyens. Il va de soi que de considérables moyens financiers sont indispensables pour gérer ces nombreux défis et missions : engagement de personnel, acquisition de matériel, modernisation des techniques, rénovation et entretien des bâtiments et des voiries, ...

La fiscalité est inchangée depuis 2006 pour les taxes directes : impôt des personnes physiques (IPP) et précompte immobilier.

Nous avons mis en place un contrôle régulier des recettes et dépenses effectuées de manière à maintenir une adéquation de plus en plus précise entre le budget et la réalité comptable et une gestion active de la dette permettant une amélioration des finances notamment via la renégociation de taux d'emprunt auprès des organismes financiers pour réduire la charge de la dette.

Nous constatons une augmentation du fonds de réserve extraordinaire depuis 2008 et donc une marge d'autofinancement plus importante.

Nous pratiquerons une recherche constante de subsides auprès des autorités supérieures de manière à financer les investissements hors budget propre.

### **Durant la prochaine législature, nous allons :**

- Poursuivre des contrôles réguliers des recettes et dépenses au travers de balances budgétaires mensuelles.
- Poursuivre une gestion réaliste et durable permettant de dégager des soldes positifs comptables afin de permettre le remboursement d'emprunts.
- Créer une augmentation des fonds de réserve extraordinaires pour pratiquer l'autofinancement.
- Création d'un fond de réserve à l'ordinaire afin d'améliorer la trésorerie.
- Rechercher de manière ciblée les aides financières provinciales, régionales, fédérales et européennes afin de réduire l'intervention communale dans les divers projets.
- Perpétuer les contacts réguliers avec les divers organismes financiers pour une gestion active de la dette et réduire ainsi la charge de celle-ci.
- Création d'une régie communale autonome (RCA) permettant la récupération de la TVA dans le cadre de grands projets mobilisant des budgets conséquents (nouveau complexe sportif de la Plaine de « La Gadale » et piscine).
- Mise en place de budgets participatifs qui permettront l'affectation d'une partie du budget extraordinaire de la Ville à des projets citoyens. Ce dispositif de participation citoyenne

permettra de rapprocher les habitants qui pourront établir des priorités pour leur quartier en participant à l'amélioration de leur cadre de vie au travers de projets concrets.

#### ESTIMATION DES PRINCIPAUX PROJETS EXTRAORDINAIRES 2019 – 2024

Libellés	Montant	Emprunt	Réserve	Subsides
Aménagements écoles	1.500.000,00	900.000,00		600.000,00
P.I.C. 2019-2021 - Voiries et bâtiments	2.000.000,00	1.000.000,00		1.000.000,00
P.I.C. 2022-2024 - Voiries et bâtiments	2.000.000,00	1.000.000,00		1.000.000,00
Aménagements bâtiments	500.000,00	470.000,00		30.000,00
Honoraires études urbanisme	250.000,00		200.000,00	50.000,00
Parts SPGE	650.000,00	650.000,00		
Aménagements espaces conviviaux, des maisons de villages et embellissement de la ville	500.000,00	300.000,00		200.000,00
Développement commercial (City marketing signalétique,...)	500.000,00	350.000,00		150.000,00
Sécurité routière, mobilité douce et liaison cyclable	1.500.000,00	500.000,00	250.000,00	750.000,00
Eclairage public et éclairage d'ambiance	400.000,00	400.000,00		
Installations caméra de sécurité	300.000,00		255.000,00	45.000,00
Lutttes contre les inondations	400.000,00	200.000,00		200.000,00
Travaux divers	900.000,00	900.000,00		
Aménagements infrastructures sportives	500.000,00	300.000,00		200.000,00
Accueil de la petite enfance	350.000,00	150.000,00		200.000,00
Locaux jeunesse	200.000,00	200.000,00		
Patrimoine	1.000.000,00	600.000,00		400.000,00
Acquisition véhicules	600.000,00	600.000,00		
Budget participatif	250.000,00	250.000,00		
Informatique	150.000,00		150.000,00	
Cimetières	100.000,00	100.000,00		
Mobilier et matériel divers	150.000,00		150.000,00	
<b>Totaux :</b>	<b>14.700.000,00</b>	<b>8.870.000,00</b>	<b>1.005.000,00</b>	<b>4.825.000,00</b>

4 dossiers complémentaires, avec demandes de subsides, vont également être initiés dans le courant de cette législature :

- 1) Construction d'une nouvelle école à Mélin (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- 2) Rénovation du Château Pastur – toiture et partie administrative (Patrimoine – R.W.)
- 3) Embellissement et mise en valeur de la Grand-Place (selon résultat de l'étude) (R.W.)
- 4) Phase II Plaine de la Gadale (salle polyvalente, terrains extérieurs,...) (R.W. + vente de terrain)

INVESTISSEMENTS - PHASE 1									
Description	estimation HTVA	Remarques	Financement INBW	Financement RCA	Financement Ville	Subsides	Budget 2019	article budgétaire	solde à financer
<b>Hall sportif</b>									
construction	-6.180.000,00 €			-6.180.000,00 €			1.108.000,00 €	1.108.000€ projet de budget extraordinaire 2019	928.000,00 €
Honoraires B.E. hall sportif	-618.000,00 €			-618.000,00 €				6.000.000,00 € subvention RCA	-618.000,00 €
<b>Voirie + abords</b>									
Construction voirie	-550.000,00 €			-550.000,00 €					-550.000,00 €
Construction parkings 250 pl	-700.000,00 €			-700.000,00 €					-700.000,00 €
Aménagement des abords	-150.000,00 €			-150.000,00 €					-150.000,00 €
Honoraires B.E. voiries-parkings-abords	-100.000,00 €			-100.000,00 €					-100.000,00 €
<b>Divers</b>									
Divers	-250.000,00 €				-250.000,00 €		218.000,00 €	368.000€ projet de budget extraordinaire 2019 acquisitions	-32.000,00 €
<b>Terrains</b>									
achat terrain plaine	-931.726,00 €				-931.726,00 €		931.726,00 €	764/711-60 achat terrains - imputé au fond de réserve	0,00 €
achat terrains chemin vert	-150.000,00 €				-150.000,00 €		150.000,00 €	368.000€ projet de budget extraordinaire 2019 acquisitions	0,00 €
<b>Piscine + cafétéria</b>									
Construction	-11.000.000,00 €	estimation 2014 de 10.675.000€ réévaluée	-11.000.000,00 €						-3.500.000,00 €
Honoraires B.E. piscine + cafétéria	-1.100.000,00 €		-1.100.000,00 €			7.500.000,00 €			-1.100.000,00 €
<b>Total</b>	<b>-21.729.726,00 €</b>		<b>-12.100.000,00 €</b>	<b>-8.298.000,00 €</b>	<b>-1.331.726,00 €</b>	<b>13.500.000,00 €</b>	<b>2.407.726,00 €</b>		<b>-5.822.000,00 €</b>
<b>Solde a financer</b>	<b>-5.822.000,00 €</b>		<b>-4.600.000 €</b>	<b>-1.190.000,00 €</b>	<b>-32.000,00 €</b>				
<b>coût de gestion annuel piscine</b>	<b>-350.000,00 €</b>								

## **XI. LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET L'INFORMATION**

Une bonne information des citoyens à propos de la vie communale est essentielle et permet une participation active à celle-ci.

**Nous souhaitons la rendre plus performante notamment par :**

- La création d'un service « communication » afin d'améliorer et de développer le site internet et la page Facebook de la Ville.
- La création de comités d'accompagnement chargés du suivi des dossiers importants : le contournement, la plaine de « La Gadale » et le développement commercial.
- Toute pétition fera toujours l'objet d'une réunion de concertation.
- Des réunions seront systématiquement organisées avec les habitants et les riverains pour tout projet sensible ou important pouvant les concerner.
- Le maintien de la commission communale de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM).
- La redynamisation et l'intensification de l'information aux citoyens au travers de la brochure d'information communale.
- Le maintien, la dynamisation et la création d'organes consultatifs.
- Promouvoir la participation des différentes associations sportives, culturelles et commerçantes aux différents événements communaux.

### **CONCLUSION.**

Notre ville est prête à relever les défis de demain et ils seront d'une importance essentielle dans tous les domaines : le développement commercial, culturel, l'augmentation de la population et les besoins nouveaux qui en découlent dans tant de secteurs, les enjeux sociaux, notre environnement, notre qualité de vie, les politiques supra-communales, la jeunesse, les personnes âgées, la liste est loin d'être exhaustive.

Nos actions seront menées pour le bien-être de tous avec pour priorités, La Plaine de la Gadale, la rénovation des bâtiments communaux et des écoles, la mobilité, la sécurité routière, l'accueil de la petite enfance et des aînés.

C'est ensemble, majorité et opposition que nous avons le devoir de répondre aux attentes de nos concitoyens.

\* \* \*

Déclaration de politique générale telle que présentée au Conseil communal du 22 janvier 2019 et approuvée par .....

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Jonathan PIRET

Jean-Luc MEURICE